

## **Commission des Compétitions Séniors & Jeunes**

### **REUNION DU 18/04/23**

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **SECTION SENIORS**

#### **CORRESPONDANCE**

**FC THUIR** : du 12/04/23, demandant à jouer le match D4 P/A THUIR 3 / ASPTT le samedi 22/04 à 18h00. Manque accord du club adverse.

**FC BARCARES MEDITERRANEE** : du 12/04/23, demandant à jouer le match D4 P/A PORT-VENDRES / BARCARES 2 le samedi 22/04 à 18h00. La Commission valide la demande des 2 clubs.

**FC BARCARES MEDITERRANEE** : du 17/04/23, concernant le match D3 du 16/04 RF CANOHES - TOULOUGES / BARCARES. Pris note.

**AS PRADES & RFCT** : du 17/04/23, demandant à jouer le match D4 P/A du 23/04 les opposant à 15h30. La Commission valide la demande des 2 clubs.

**FC LAURENTIN & RFCT** : du 17/04/23, notifiant leur accord pour avancer le match D3 du 23/04 les opposant, au samedi 22/04. La Commission valide la demande des 2 clubs.

#### **MATCHES A JOUER**

▪ Le match D3 du 16/04 N°25446869 RF CANOHES - TOULOUGES / BARCARES est remis au **07/05/23 à 12h00** en ouverture de la rencontre R2 F du 07/05 RFCT / MONTPELLIER 2, prioritaire sur une compétition de district (art. 55 Règlements Généraux LFO).

▪ Le match D4 P/B du 16/04 N°24786150 BANYULS / BOMPAS, qui n'a pas pu se dérouler suite à un incendie (route bloquée par la Gendarmerie), est remis au **30/04/23**, sous réserve de la décision de la Commission des Règlements & Contentieux.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## AMENDE

**RF CANOHES TOULOGES** : 50€ - retard de notification match D3 du 16/04/23.

## MATCHES DE FIN DE CHAMPIONNATS SENIORS

**La Commission informe les clubs qu'aucun match des 2 dernières journées des championnats séniors ne sera reporté (sauf par le District en cas d'intempéries).**

## SECTION JEUNES

## CORRESPONDANCE

**FC PIA & SP PERPIGNAN NORD** : du 13/04/23, notifiant leur accord pour reporter le match U15 D2 P/A du 16/04 les opposant au 22/04. La Commission valide la demande des 2 clubs.

**FC LAURENTIN** : du 17/04/23, demandant le report de tous ses matches des 22 et 23/04 en raison de l'organisation d'un tournoi.

Les tournois n'étant pas prioritaires sur les compétitions officielles, la Commission dit que les rencontres prévues aux calendriers doivent se jouer à la date fixée et, rappelle les dispositions de l'article des épreuves officielles suivant :

**TOURNOIS - Article 2** - *L'autorisation du District est subordonnée à la production d'un exemplaire du règlement au moment de la demande du club organisateur. Celle-ci doit être faite par écrit, 15 jours au moins avant le déroulement du tournoi, et appuyée des droits d'organisation, somme due une seule fois pour une seule et même date ou pour deux ou plusieurs journées consécutives. L'autorisation n'est définitive que pour autant qu'aucune rencontre officielle n'aura été ou ne sera fixée à la même date sur le terrain où est prévu le tournoi.*

**FC PIA** : du 17/04/23, demandant à reporter le match U15 D2 PIA / SP PERPIGNAN NORD du 22/04 au 29/04. La Commission valide la demande des 2 clubs.

**FC LATOUR BAS ELNE** : du 17/04/23, demandant à reporter le match U15 D2 P/B du 23/04 AFC 2 / LATOUR BAS ELNE 2 (accord écrit du club adverse). Compte tenu qu'il n'y a pas d'enjeu sportif, la Commission valide la demande des 2 clubs et fixe la rencontre au 30/04 ou en semaine avant cette date (sur accord des 2 parties).

**CABESTANY OC** : du 17/04/23, demandant le report du match U17 D1 du 22/04 PORT-VENDRES / CABESTANY au lundi 22/05 à 19h00. Compte tenu que **la fin du championnat est fixée au 21/05** et que de plus, le FC PORT-VENDRES, 1er de la poule, **joue la montée**, la Commission **ne donne pas son accord** pour le report de cette rencontre qui doit se jouer à la date fixée.

**FC LAURENTIN** : du 18/04/23, demandant à avancer le match U17 D1 ST LAURENT / AFC du 22/04 au 20/04 (accord écrit du club adverse – pas d'enjeu sportif). La Commission valide la demande des 2 clubs.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**FC VINCA** : du 18/04/23, demandant le report du match U15 D2 P/B du 22/04 VINCA – NEFIACH / ENT. POLLESTRES FOURQUES TROUILLAS au 06/05 (accord écrit du club adverse – pas d'enjeu sportif). La Commission valide la demande des 2 clubs.

## DEFI TECHNIQUE

- Match U13 D1 du 15/04 N°25491010 FC LAURENTIN 2 / FC LE SOLER.
  - Score initial : 3-3
  - 🏆 Défi remporté par le **FC LAURENTIN** : + 1 PT

## MATCH A REJOUER

- Le match U15 D1 du 25/03/23 N°25483470 OC PERPIGNAN / AVENIR FOOTBALL CATALAN donné à rejouer avec un arbitre officiel à la charge des deux clubs, est fixé au **07/05/23** dernier délai, sous réserve de la décision de la Commission Départementale d'Appel.

## AMENDES

**AS PEYRESTORTES** : **50€** - forfait d'équipe sur le match U13 D2 P/E du 15/04 CLAIRA / PEYRESTORTES.

**ASPM** : **100€** - forfait d'équipe sur le match U17 D2 P/B du 15/04 PIA / ASPM.

## MATCHES DE FIN DE CHAMPIONNATS JEUNES

**La Commission informe les clubs qu'aucun match des 2 dernières journées des championnats jeunes ne sera reporté (sauf par le District en cas d'intempéries).**

## CONDOLEANCES

La Commission présente ses sincères condoléances au FC LE BOULOU SJPC pour la perte d'un de ses dirigeants.

Prochaine réunion le 26/04/23 à 16h00.

Le Président  
J-C DELATRE

Le Secrétaire  
R. SANCHEZ

